



Congé maternité en étant au chômage

Par **sagesse14**, le **29/05/2009** à **16:14**

Bonjour,

Je suis actuellement enceinte de 2 mois. (date présumé de grossesse 12 avril 2009)

Au chômage depuis mars 2008, je perçois l'ARE jusqu'à mars 2010. (618€/mois)

Auparavant j'ai travaillé de mars 2006 à mars 2008 avec un contrat de 26h. (salaire 783,69€).

J'ai contacté ma sécu qui est la MGEN puisque j'étais à l'éducation nationale.

D'après ce que je lis, je n'aurais pas droit au congé maternité.

Voici ce qu'ils m'ont répondu :

D'autre part pour bénéficier des indemnités journalières durant le congé maternité, vous devez être immatriculé(e) en tant qu'assuré(e) sociale depuis au moins 10 mois, à la date prévue de votre accouchement;

Et [s]avoir effectué au moins 200 heures de travail au cours des trois mois précédant [s]'arrêt de travail, à [s] la date du début de la grossesse [s]ou du début du congé prénatal;

Ou avoir cotisé sur un salaire au moins égal à 1 015 fois la valeur du SMIC horaire (soit au moins 8 394,09 euros) [s]au cours des six mois civils précédant la date du début de la grossesse [s]ou du début du congé prénatal.

Ai-je bien compris ?

Si tel est le cas, je ne percevrais aucune prestation et je serais obligé de me déclarer en congé maternité auprès de pôle emploi.

Car si je le fais en plus je perdrais mes droits assédics, et repartirais à zéro au niveau de mes mois de chômage, ce qui serait dommage, car étant donné que cela faisait + 1 an, j'avais droit à avoir accès à certaines offres d'emploi. (déjà que cela ne court pas les rues).

Si une personne peut me répondre, cela me rassurerait.

Merci beaucoup.